



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION EN MATIERE DE STATISTIQUES ENTRE LA BCEAO ET LES INSTITUTS NATIONAUX DE LA STATISTIQUE

Dakar, 8 et 9 mars 2010

Thème 3 : Actions pour le renforcement du partenariat entre producteurs et utilisateurs de données statistiques dans l'Union.

Besoin d'information statistique et fiabilisation des dispositifs de production de données, notamment de conjoncture dans les pays de l'UEMOA.

Présenté par :

Freeman Komi A. AMEGASHIE,
Expert principal en organisation
Stratégique et diffusion

Date : 22 mars 2010

1

Thème 3 : Actions pour le renforcement du partenariat entre producteurs et utilisateurs de données statistiques dans l'Union.

Besoin d'information statistique et fiabilisation des dispositifs de production de données, notamment de conjoncture dans les pays de l'UEMOA.

1. Introduction

« La surveillance multilatérale, un des moyens essentiels pour réaliser les objectifs d'intégration régionale, vise la convergence des politiques économiques des Etats. Sa mise en œuvre doit se traduire par l'observation d'une discipline collective qui peut être évaluée de façon objective sur la base d'indicateurs macro-économiques fiables et comparables ». Pour apprécier les performances des politiques économiques des Etats, il faut se baser sur des données statistiques fiables car produites à partir de méthodes et d'outils harmonisés.

Pour atteindre cet objectif, AFRISTAT, conformément au traité l'instituant, a mis en œuvre ou exécuté plusieurs programmes en vue de l'harmonisation des méthodes de production des statistiques. Ainsi, il a élaboré pour ses Etats membres, des nomenclatures communes d'activités et de produits (NAEMA et NOPEMA), un guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux se basant sur le SCN93 avec quelques spécificités liées aux pays, un recueil des concepts et méthodologie de production et de diffusion des statistiques du secteur informel, des statistiques des prix, des statistiques conjoncturelles, des statistiques agricoles et des statistiques sur le marché du travail. Ces dispositifs sont le plus souvent mis en place à la demande des unions d'intégration économique afin de leur permettre de réaliser l'exercice de surveillance multilatérale.

Ils ont donné de bons résultats et leur opérationnalité repose pour l'essentiel sur les systèmes statistiques nationaux des Etats membres. Vu la situation difficile à laquelle font face les INS, il convient de rechercher des voies et moyens pour fiabiliser le dispositif existant et ceux nécessaires à la mise en place de nouvelles composantes du système. Il s'agit aussi de rechercher les complémentarités entre les différents acteurs des systèmes statistiques nationaux.

Ainsi, les Etats doivent compter sur la conjonction des efforts de tous les acteurs opérant dans le domaine pour le renforcement des capacités de production et de diffusion des instituts nationaux de la statistique que sont notamment l'Institut national de la statistique, les services statistiques sectoriels, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) ; ainsi que d'autres acteurs institutionnels.

- Mandat d'Afristat en matière d'harmonisation

Rappelons qu'en préambule du traité instituant Afristat, on peut lire :

« Conscients de la nécessité de disposer d'une information économique et sociale fiable et rapide pour prendre les décisions les plus pertinentes en vue de résoudre les problèmes économiques et financiers, et pour favoriser la connaissance mutuelle et les échanges en Afrique,

Considérant que l'information économique et sociale doit pouvoir être accessible dans les meilleures conditions de coût et de délai à l'ensemble des agents économiques et sociaux et des citoyens,

Soucieux de promouvoir la démocratisation de la vie publique et la libéralisation des marchés en Afrique,

Conscients de la nécessité de fournir des informations objectives et homogènes aux pouvoirs publics de leurs pays ainsi qu'aux pays et aux organisations internationales intéressés par le développement économique et social de l'Afrique,

Estimant qu'il est de leur intérêt commun de pouvoir élaborer des statistiques nationales comparables, à l'aide de nomenclatures et de concepts communs,

Convaincus que l'harmonisation et la comparabilité des informations statistiques sont indispensables à toute action visant à promouvoir l'intégration économique et l'amélioration des échanges internationaux et donc le développement,

Soucieux de veiller, chacun en ce qui le concerne, à la bonne affectation des ressources humaines pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information économique et sociale, »

De même, parmi les objectifs ayant milité à la création de l'UEMOA, on note en bonne place, la surveillance multilatérale.

« Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ». L'outil prioritaire d'une politique de surveillance multilatérale est la production d'indicateurs statistiques harmonisés et comparables. »

De façon institutionnelle, ces deux organisations ont reçu mandat pour travailler à la production de données statistiques harmonisées et comparables. La collaboration entre elles est basée sur le principe de subsidiarité.

2. Besoins d'informations statistiques

Les besoins en informations statistiques pour la surveillance multilatérale sont définis par la Commission de l'UEMOA qui est l'organe désigné pour assurer cette fonction. Pour exercer efficacement cette fonction, la Commission de l'UEMOA a mis en place un réseau de Comités nationaux de politique économique (CNPE). Ces bureaux nationaux assistent la Commission dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations relatives à la situation économique, monétaire et financière. Ils fournissent régulièrement à la Commission, selon un calendrier préétabli, des bases de données d'indicateurs comparables. Les données statistiques à fournir sont régies par des règlements de l'Union qui engagent la responsabilité des Etats.

- Efforts à accomplir pour assurer la comparabilité des données dans l'union, afin de permettre la disponibilité et la consolidation des statistiques de l'ensemble de la zone.

La comparabilité des données statistiques suppose l'utilisation par les pays des mêmes concepts et méthodologies pour produire les données et pour les mêmes périodes. A cet effet, la Commission de l'UEMOA agit par la conduite d'activités statistiques concomitamment dans tous les pays de l'Union avec les mêmes outils méthodologiques et de façon simultanée.

AFRISTAT a participé depuis 1996 à des opérations de production d'indicateurs statistiques harmonisés et comparables.

Certaines activités ont consisté d'abord à produire des données comparables à partir des informations existantes produites selon des méthodes non harmonisées. La seconde étape a consisté à faire adopter par les pays des méthodes harmonisées d'élaboration des données.

- Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)

Publié depuis 1998, cet indice a d'abord concerné les sept pays de l'Union d'alors (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Cet indice publié au plus tard tous les 10 du mois $m+1$, est fondée sur des structures de consommation des ménages basées sur des enquêtes sur les dépenses des ménages réalisées en même temps dans les sept principales agglomérations de pays. Une même nomenclature COICOP (10 postes, puis 12 postes) est utilisée ainsi qu'un même outil informatique de calcul, CHAPO. La Guinée Bissau a rejoint les sept pays après la réalisation en 2003 d'une enquête sur les dépenses des ménages. Au niveau communautaire, un indice régional est publié mensuellement par la Commission de l'UEMOA.

- Harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux

La modernisation des comptes nationaux des Etats membres d'AFRISTAT a été l'occasion de mettre en œuvre le SCN 93. Cette cohérence sera renforcée par l'utilisation dans chaque pays du module ERETES d'aide à l'élaboration des comptes de la nation.

En collaboration avec les organisations sous régionales (CEMAC, UEMOA, CEDEAO) et avec l'appui financier de l'Union Européenne, AFRISTAT avait engagé un processus d'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux en deux étapes :

A court terme : il s'agissait d'établir des grilles de passage entre les PIB actuellement calculés par les Etats et des PIB « plus comparables ». Ces grilles de passage ont permis de redresser un certain nombre d'écarts dus à des différences de méthode dans l'élaboration des comptes.

A moyen terme : il s'agissait plus fondamentalement de refonder les comptes nationaux sur de nouvelles années de base en utilisant une méthodologie d'élaboration harmonisée, conforme au SCN 93, et des outils communs.

L'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes a été facilitée par l'adoption d'un certain nombre de cadres comptables ou statistiques déjà réalisés par les organisations sous régionales :

- l'adoption de la révision V du manuel de la Balance des Paiements et l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Balances des Paiements (les premières balances conformes à la révision V sont aujourd'hui disponibles) ;
 - l'adoption par l'ensemble des Etats membres d'un plan comptable des entreprises commun, il s'agit du Plan comptable SYSCOA, en application effective depuis le premier janvier 1998 ;
 - l'adoption d'un plan comptable bancaire commun, depuis le 1^{er} janvier 1996 ;
 - des travaux d'harmonisation des méthodes d'élaboration des Tableaux des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ;
 - l'adoption de méthodologies harmonisées pour le relevé des prix et le calcul des indices des prix à la consommation des ménages (logiciel CHAPO), depuis le 1er janvier 1998 ;
 - un cadre commun de traitement des statistiques du commerce extérieur, par le logiciel EUROTRACE, dont l'installation a été financée par l'Union Européenne.
- PIB plus comparables (UEMOA et CEDEAO)

Les besoins urgents des organisations sous régionales (UEMOA, CEDEAO) ont conduit à envisager la mise au point de PIB plus comparables, à partir des PIB calculés par les Etats. Pour ces travaux de court terme, les PIB visés sont les PIB définitifs, dont les contenus sont en général explicitement connus, plutôt que d'examiner directement les PIB prévisionnels, dont le contenu peut être de premier abord plus opaque, même s'il est implicitement le même que celui des comptes définitifs.

- Indice harmonisé de la production industrielle (IHPI)

En ce qui concerne l'indice de la production industrielle, sous l'égide de la Commission de l'UEMOA et d'AFRISTAT, les documents méthodologiques ont été élaborés et adoptés par les Etats. Certains pays publient régulièrement leurs indices produits selon cette méthodologie. D'autres, par contre, ne disposent pas encore d'un IHPI (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire).

- Le Secteur informel (enquêtes 1-2-3)

Le projet PARSTAT financé par l'UEMOA a permis de réaliser en 2001 une enquête de type 1-2-3 à 3 phases permettant de disposer de données plus actuelles sur l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages. Les enquêtes ont été réalisées dans sept pays de l'UEMOA (sauf la Guinée Bissau). Réalisées sur une base harmonisée (questionnaire, période, traitement et analyse), elles ont permis à la Commission et aux pays de disposer d'importantes informations statistiques comparables sur l'emploi et le secteur informel.

3. Dispositifs mis en place pour assurer l'harmonisation

Plusieurs dispositifs sont mis en place pour assurer l'harmonisation. AFRISTAT recommande fortement l'utilisation des cadres internationaux et régionaux, notamment les normes et nomenclatures les internationaux en matière de production et de diffusion d'informations statistiques.

Ainsi, AFRISTAT et l'UEMOA appuient leurs Etats membres dans l'observation des principes et normes internationaux, notamment le Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI en matière de la diffusion de l'information. Toutefois, les Etats membres d'AFRISTAT ont adopté des normes spécifiques à leur situation particulière.

3.1 Champs de l'harmonisation habituellement couverts :

- méthodologie de calcul
- date de publication (IHPC, comptes nationaux, etc.)
- En matière de publications conjoncturelles :
 - o « normes AFRISTAT » : publications à date fixe
 - Bulletin de conjoncture rassemblant toute l'information disponible: chaque 15 février, 15 mai, 15 août, 15 novembre
 - Note de conjoncture : 15 jours après le bulletin

3.2 Champs de l'harmonisation à couvrir pour tous les indicateurs :

- o Traitements :
 - Correction des variations saisonnières, dans l'optique de l'analyse en temps réel ;
 - Correction des jours ouvrables
 - o Qualité des données/estimations
 - Taux de non réponse minimum
 - Traitement des données manquantes
 - o Type d'indice (à base annuelle /à base fixe)
 - Délai/procédure de mise à jour pondération
 - Mise à jour autres paramètres
 - o Publications/diffusion des données
 - Maquette de publication (enquête de conjoncture, IPPI, TOFE trimestrielles, etc.)
 - Délai de publication
- Les nomenclatures

En vue d'assurer la comparabilité des données aux niveaux régional, sous régional et même international, les données statistiques sont publiées selon des nomenclatures ou classifications adoptées par les utilisateurs aux niveaux international, régional ou national.

Les nomenclatures constituent le premier maillon de la chaîne de production de données harmonisées et donc comparables. Des instances internationales spécialisées sont chargées de la gestion des différentes nomenclatures qui constituent les normes internationales. Pour bâtir des nomenclatures au niveau national, il convient de partir de la norme internationale ou régionale.

Quelques exemples de nomenclatures utilisées :

- Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques, Rév. 4 ;
- Classification des fonctions de la consommation individuelle des ménages adaptée aux exigences du calcul des IPCH (= Indices des prix à la consommation harmonisés) (COICOP-HICP 2000) ;
- Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, 2002 (SH 2002) ;
- Classification internationale type des professions, 1988 (CITP-88, ISCO-88)

Pour sa part, AFRISTAT participe aux travaux de rénovation de certaines nomenclatures au niveau international. Il a par ailleurs procédé à l'adaptation d'autres pour leur utilisation dans ses Etats membres, notamment les Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats membres d'Afristat (NAEMA et NOPEMA). Les nomenclatures d'activités et de produits sont mises en œuvre dans les

Etats membres d'AFRISTAT depuis janvier 2001. Elles sont utilisées pour la collecte et la diffusion des informations statistiques des Etats membres. Elles sont actuellement en cours de révision.

- Logiciels informatiques harmonisés

L'harmonisation a été poussée dans la production statistique dans certains domaines au sein de l'UEMOA et AFRISTAT. Des applications informatiques spécifiques sont utilisées :

- CHAPO pour la production de l'IHPC ;
- ERETES pour l'élaboration des comptes nationaux selon le SCN93 ;
- Publication automatisée de recueil de données conjoncturelles ;
- EUROTRACE pour l'élaboration des statistiques du commerce extérieur ;
- Etc.

Des ateliers de formation sont organisés pour les cadres chargés de la production statistique en utilisant ces outils logiciels.

- Autres réalisations d'AFRISTAT dans le domaine d'harmonisation

AFRISTAT a aussi publié dans le domaine d'harmonisation des méthodologies pour l'analyse de la pauvreté, les statistiques du secteur informel, un cadre pour la mise en place d'un système d'information pour le suivi des stratégies de réduction de la pauvreté et objectifs du millénaire pour le développement, etc. :

- Méthodologie d'élaboration de la ligne de pauvreté sur une base harmonisée: bilan dans les Etats membres d'AFRISTAT (2009)
- CRESMIC : Cadre de référence et support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD (2006)
- Un manuel intitulé « Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel », en 1999,

4. Chantiers en cours ou nouveaux

- Indice harmonisé des prix à la consommation (Rénovation)

Depuis 2007, AFRISTAT et l'UEMOA ont lancé le chantier de la rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation. En effet, soucieuse de préserver la qualité de l'IHPC, la Commission a élaboré un projet pour sa rénovation par la réalisation dans les huit Etats de l'UEMOA d'une enquête budget - consommation auprès des ménages, le renouvellement de la liste des points de vente et le relevé des prix pendant toute l'année 2008. Cette rénovation tient compte de la prise en compte de la saisonnalité, de la modification de la structure de la consommation et de l'apparition de nouveaux produits et services. Les nouveaux indices rentreront en vigueur dans les prochains mois après l'officialisation.

- Autres chantiers dans le volet « Conjoncture »

Les demandes de statistiques dans les domaines suivants restent prioritaires. AFRISTAT participe aux côtés d'autres partenaires, aux réflexions méthodologiques pour la mise en place du système de production de nouveaux indicateurs du suivi conjoncturel :

- En matière de statistiques des prix :
AFRISTAT réalise actuellement dans le cadre du Programme de renforcement des capacités statistiques de la BAD des développements méthodologiques pour la mise en place des indices suivants :
 - Indice des prix à la production industrielle ;
 - Indice des prix des services aux entreprises ;
 - Indice des coûts de construction.
- En matière des statistiques du commerce extérieur :
 - Indices du commerce extérieur (projet de court terme, les réflexions vont démarrer bientôt)
- En matière des statistiques sur la production :

- Indice de production des BTP
- Indice du chiffre d'affaires
 - Dans les services
 - Dans le commerce
- En matière d'indicateurs de compétitivité
 - *Il s'agit aussi d'un projet de court terme sur le climat des affaires pour lequel les réflexions n'ont pas encore démarré.*

D'autres éléments sont également en cours d'étude pour élargir la couverture conjoncturelle ;

- Enquête de conjoncture auprès du secteur informel (réflexion en cours) ;
- indicateurs (mensuels ou trimestriels) du suivi de l'emploi.
- Indice harmonisé de la production industrielle (IHPI) et répertoires d'entreprises

En sa 18ème session tenue le 16 avril 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso), le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a adopté deux règlements importants destinés à accompagner la mise en œuvre de ces outils dans les Etats membres. Ces deux textes visent à réglementer la production des statistiques d'entreprises sur des bases harmonisées au sein des Etats membres de l'Observatoire. Il s'agit de :

- (i) Règlement n°01/CM/2009 du 16 avril 2009 portant adoption d'un cadre commun aux Etats membres d'AFRISTAT pour la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques ;
- (ii) Règlement n°02/CM/2009 du 16 avril 2009 portant adoption d'une méthodologie commune aux Etats membres d'AFRISTAT pour l'élaboration d'un indice harmonisé de la production industrielle (IHPI).

- Comptabilité nationale

Rattrapage et accélération de la production des comptes nationaux

Tout en poursuivant les efforts pour amener les Etats membres à élaborer et publier les comptes nationaux dans les délais acceptables par les utilisateurs, AFRISTAT a engagé, depuis 2004, des réflexions en vue d'assister les Etats dans la production de comptes nationaux provisoires avec aussi l'assistance technique de l'INSEE.

Ce projet de réalisation de comptes vise à proposer aux Etats des méthodes d'élaboration de comptes à une date donnée et fiables afin de pallier l'absence de données macroéconomiques devant aider les administrations et les autorités des Etats membres à prendre de « bonnes » décisions d'une part, et fournir aux partenaires techniques et financiers des informations fiables et utiles pour les négociations avec ces Etats d'autre part.

Des stratégies pour être à jour et rattraper les retards ont été adoptées :

- saut d'années et les années « sautées » sont reconstituées selon une méthode d'interpolation. Cette méthode est actuellement en test au Mali et en Mauritanie.
- accélération de la production des comptes avec des nomenclatures réduites, expérimentée au Burkina Faso.

Des cadres harmonisés ont aussi été adoptés en 2008 et 2009 pour la publication et l'analyse des comptes nationaux.

Actuellement, AFRISTAT déploie des activités d'un Projet d'appui à l'élaboration des comptes nationaux à travers l'animation d'ateliers techniques dans les Etats membres de l'UEMOA, sur financement de la Commission de l'UEMOA. Ce projet couvre la période 2009 – 2011.

Production des comptes trimestriels dans les Etats membres d'Afristat

En perspective de l'utilisation de plus en plus importante des comptes trimestriels dans les analyses économiques, les préparations budgétaires, les négociations des programmes économiques avec les partenaires techniques et financiers, AFRISTAT envisage de mettre en place un cadre institutionnel et méthodologique commun de production des comptes trimestriels dans ses Etats membres.

En effet, en plus de la rapidité relative de leur élaboration, les comptes trimestriels présentent l'avantage de faciliter la prévision de l'année en cours à partir des indicateurs conjoncturels.

La première phase du projet s'appuiera sur 5 pays pilotes (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sénégal).

Une première rencontre de travail est prévue du 31 mars au 02 **Avril** 2010 à Bamako où plusieurs experts nationaux et internationaux échangeront sur les bonnes pratiques méthodologiques de production des comptes trimestriels avec emphase sur l'expérience sénégalaise.

A court et moyen terme, il est attendu les résultats suivants de la rencontre de Bamako:

- Document de cadre institutionnel et méthodologique d'élaboration des comptes trimestriels élaboré ;
- Les participants instruits des méthodes et des outils de calcul des comptes trimestriels ;

A long terme, le programme vise à implanter le système harmonisé de production des comptes trimestriel dans l'ensemble des pays membres d'AFRISTAT.

5. Fiabilisation des dispositifs de production de données

Du fait de leur importance pour le suivi conjoncturel, il est important que les dispositifs existants soient fiabilisés afin de produire régulièrement des **données de qualité** dans les **délais conformes aux besoins des utilisateurs**.

La fiabilité est vue sous deux angles ; celui de la production des données et celui de la régularité de leur publication.

- La fiabilité au niveau des données est garantie par les méthodes utilisées qui sont des méthodes statistiques éprouvées, transparentes et vérifiables. Ces méthodes sont basées sur des normes internationales. Des manuels de procédures existent pour les différents éléments. Ce qui permet d'auditer facilement le système mis en place dans les différents pays.
- La fiabilité au niveau de la régularité et des délais de publication dépend de l'utilisation adéquate des ressources (humaines, matérielles, financières, etc.) pérennes pour assurer la production et par l'adoption de « bonnes pratiques » de diffusion :
 - périodicité des indicateurs (mensuelle / trimestrielle) ;
 - des délais de diffusion (assez rapprochés) ;
 - respect du calendrier de diffusion annuel (annoncé à l'avance) ;
 - large diffusion par divers moyens afin de toucher un large public (site Internet, papier, liste de diffusion, etc.).

AFRISTAT assiste techniquement les Etats sur les deux volets du dispositif. Il faut toutefois reconnaître que des inquiétudes apparaissent de temps en temps. Sur la fiabilité technique, des procédures de vérification sont prévues dans la plupart des cas. Des alertes sont envoyées aux pays en cas de doute sur les données reçues et des vérifications sur place ou à distance sont réalisées par AFRISTAT en collaboration avec la Commission de l'UEMOA.

De façon générale, les difficultés rencontrées par les Etats dans la production et la diffusion de données fiables sont dues essentiellement :

- au faible niveau des ressources humaines, et des moyens matériels et financiers ;
- à la faible production et le retard dans la disponibilité des données sources ;
- l'insuffisance des capacités d'analyse des données macroéconomiques des Etats membres.

En vue de garantir la pérennisation des systèmes et même assurer leur amélioration, dans le contexte d'une meilleure utilisation des ressources et du principe de subsidiarité entre les différents partenaires, les actions suivantes pourront être entreprises :

- A court terme :
 - o Par pays : signature de protocole d'accord pour partage de responsabilité en matière de production entre INS et BCEAO ;
 - o Mise en œuvre d'un plan d'action pour le transfert progressif de la responsabilité de collecte et production aux INS.

- A moyen terme :
 - o Les INS se spécialisent dans la collecte de la plupart des données (la BCEAO et l'UEMOA contribuent financièrement à la collecte des données par les INS) ;
 - o La mise en place au sein des INS d'une base de données centralisée d'indicateurs, unique source de diffusion des statistiques officielles ;
 - o Les INS produisent tous les indicateurs demandés relevant de sa compétence ;
 - o Les utilisateurs (dont la BCEAO) participent à l'évaluation de la qualité de production ;
 - o Formation des cadres des INS aux différents cadres de production et de gestion des indicateurs (ateliers et séminaires régionaux).
 - o Participation à la formation initiale des futurs cadres des SSN : apporter des appuis financiers aux écoles de formation statistique.

- Pour chaque dispositif de production d'un indicateur, élaboration et adoption d'un cadre de gestion de la qualité de l'indicateur qui recouvre les dimensions relatives aux conditions préalables, la méthodologie de production, la méthodologie de traitement, les questions relatives au taux de réponse, à la diffusion, l'accès aux données détaillées, etc.

- Développement de pratiques d'audit des processus de production statistiques: audit des conditions préalables à la qualité et de la technique de production
 - o acteurs à définir : BCEAO, UEMOA + AFRISTAT ?
 - o moyens à dégager : missions d'audit + séminaires de renforcement des capacités

6. Conclusion

Cette rencontre pour le renforcement de la collaboration entre les instituts nationaux de la statistique et la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'ouest (BCEAO) est une initiative louable car elle permettra de poser des principes pour un meilleur partage des tâches de production entre les INS et la BCEAO dans le respect du principe de subsidiarité.

Les appuis de la BCEAO aux INS pourraient consister dans un premier temps par le transfert des tâches de collecte et de production des statistiques de base aux INS. Pour cela, elle devra leur transférer aussi certaines ressources financières leur permettant d'assurer ces tâches. Ce transfert devra aussi être accompagné des formations aux techniques de production des statistiques voulues par la Banque centrale.

Dans un second temps, la BCEAO devra participer à la construction dans les Etats, d'un véritable système pérenne d'informations économiques et financières qui devra éviter les doubles emplois par la mise en place de bases de données centralisées devant fournir l'information officielle.

AFRISTAT est disposé à poursuivre sa participation aux efforts de modernisation des SSN par son appui technique dans la diffusion des méthodes et des bonnes pratiques ainsi que dans l'adoption des outils communs.